

## **Le nouveau contrat de gestion de l'ONE 2013-2018**

### **Le bien-être de l'enfant et de sa famille au centre de notre action**

Le 15 novembre 2013, l'ONE et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont procédé à la signature du contrat de gestion de l'Office de la Naissance et de l'Enfance pour la période 2013-2018.

Par cette signature, le Conseil d'Administration de l'Office et le Gouvernement affirment leur volonté de renforcer notre Institution comme organisme de référence au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour toutes les questions relatives à l'enfance et à ses politiques.

Les valeurs fondatrices de notre identité institutionnelle que sont la qualité, la bientraitance, l'équité, l'éthique et la continuité, ont guidé le choix des actions inscrites dans le contrat et leur formulation. Le contrat réaffirme le droit fondamental de l'enfant à l'émancipation sociale par la poursuite de la lutte active contre les inégalités sociales et de santé, en favorisant le bien-être des futures mères, des enfants et de leur famille, ainsi qu'en favorisant des attitudes socio-éducatives de nature à assurer le développement de tous les enfants.

### **Les objectifs du contrat**

Le contrat de gestion de l'ONE vise plusieurs grands objectifs :

#### **1) développer des offres de services intégrées et des cohérences socio-éducatives**

Dans le secteur des consultations et des visites à domicile comme pour l'accueil, le contrat privilégie la cohérence des actions, la mise en place ou le développement de politiques basées sur un continuum plutôt que segmentées en fonction des âges ou des sphères de compétences.

L'Office expérimentera un nouveau dispositif qui consistera en des contrats « villes ou communes ONE » afin d'encourager le développement d'une offre de services plus intégrée et coordonnée au niveau local, le niveau le plus proche du citoyen. A partir de 2017, les pouvoirs locaux seront invités à travailler main dans la main avec l'Office afin de mieux coordonner les services offerts par les communes et par l'ONE. La création de maisons de l'enfance sera par ailleurs encouragée.

## **2) développer l'offre des services qui accompagnent l'enfant et sa famille, en accroître la qualité**

La réforme des consultations prénatales verra le jour afin d'offrir le meilleur suivi possible à toutes les futures mères souhaitant un accompagnement de leur grossesse par l'ONE. Des projets d'accompagnement périnataux seront proposés aux futurs parents.

L'ONE assurera un premier contact à la maternité auprès de l'ensemble des parents.

Dans le secteur des consultations pour enfants et des visites à domicile, la formation des bénévoles sera renforcée. Les professionnels au contact des familles (TMS) disposeront d'un outil informatique individuel. Leur effectif sera renforcé. Les honoraires des médecins en contrat de collaboration avec l'Office seront revus à la hausse. La formation continue à l'attention des médecins et des sages-femmes sera poursuivie.

Le contrat prévoit également des moyens pour poursuivre la politique de rénovation des locaux de consultation, ainsi qu'un soutien logistique aux volontaires et aux professionnels de l'ONE pour toutes les questions et démarches en lien avec les locaux de consultations.

Par ailleurs, différents programmes de santé pour les enfants seront initiés ou développés en matières de dépistage visuel, de suivi postnatal précoce, de santé mentale, d'acquisition du langage, de santé bucco-dentaire...

En matière de prévention contre la maltraitance, les équipes SOS enfants verront leur subvention croître d'1% chaque année à partir de 2016. Une antenne supplémentaire sera également créée afin de faire face aux signalements toujours plus nombreux ainsi qu'à la complexité grandissante des situations de négligence ou de maltraitance.

Le service ONE Adoption sera également renforcé en vue d'accompagner de manière plus précise les candidats ou parents adoptant dans leur parcours et les enfants adoptés dans la recherche de leurs origines.

## **3) augmenter l'offre d'un accueil de qualité pour tous les enfants**

Le plan Cigogne 3 occupe une grande place dans le contrat de gestion. Il assure une augmentation de l'offre d'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans pour faire face aux besoins liés au boom démographique, qui sera particulièrement marqué à Bruxelles et dans les grandes villes wallonnes. Sa mise en œuvre se concrétisera par la création de 2.049 places d'accueil en 2014 et de 1.600 places/an entre 2015 et 2018. Ensuite, l'objectif assigné à l'Office sera étendu, notamment dans le cadre du Plan Horizon 2022, à

l'organisation et au financement de 6.400 places supplémentaires de 2019 à 2022.

Par delà la rencontre des besoins des enfants et des familles, la réalisation du plan Cigogne 3 permettra la création de plusieurs centaines d'emplois.

Le taux de couverture (nombre de places d'accueil/nombre d'enfants âgés de 0 à 2,5 ans) sur Bruxelles (F+N) et en Wallonie était de 32,6 % en 2012. Il s'élèvera à 40,7 % en 2022 tenant compte de la natalité prévue à cet horizon.

Le Gouvernement et l'Office envisageront les moyens et actions à mener dès la clôture des travaux menés au niveau fédéral concernant le statut des accueillantes conventionnées.

Le contrat de gestion insiste par ailleurs sur l'accompagnement des milieux d'accueil non subventionnés, via la poursuite du coaching des candidats à l'ouverture d'une structure d'accueil ou encore par l'augmentation de l'effectif des Agents conseils auprès des accueillantes autonomes.

Un plan d'action sera mis en œuvre en vue de réformer la réglementation des milieux d'accueil de la petite enfance. Cette réforme devra notamment porter sur les modalités d'inscription des enfants, la participation financière des parents, l'amélioration de l'accessibilité, la redéfinition et la simplification des types de milieux d'accueil, les modalités de financement des structures et la formation des professionnels.

Le contrat de gestion prévoit le développement d'une application informatique qui permettra aux futurs parents de faire des recherches sur les milieux d'accueil 0-6 ans, et à l'Office de disposer d'une meilleure connaissance de la demande de places en vue de mieux adapter son offre.

Le secteur de l'accueil temps libre (3-15 ans) n'est pas en reste. L'accueil extrascolaire, les centres de vacances et les écoles de devoirs verront leur budget augmenté d'1.500.000 euros à l'horizon 2018.

Le contrat de gestion prévoit la reprise par l'Office du fonds des Equipements et Services Collectifs (FESC) dans le cadre de la réforme institutionnelle en cours.

Le travail entamé en matière de formation initiale des professionnels de l'accueil sera poursuivi. Des moyens supplémentaires seront par ailleurs dédiés à la formation continuée de l'ensemble des professionnels de l'accueil des enfants de 0 à 15 ans.

L'ONE poursuit la mise en œuvre de l'arrêté code de qualité dans tous les types de milieux d'accueil afin de les soutenir dans le processus d'amélioration de la qualité.

#### **4) lutter contre les inégalités sociales et développer le soutien à la parentalité**

Afin d'aider les familles les plus vulnérables, le nombre de lieux de rencontres enfants-parents sera multiplié par deux (18 à 36). Une enveloppe de 1.136.000 euros permettra le refinancement des SASPE. 480.000 euros permettront d'y créer de nouvelles places.

Le contrat de gestion prévoit la poursuite des projets d'inclusion des enfants en situation de handicap dans tous les lieux de vie.

Un protocole liant l'Office, le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Administration pénitentiaire permettra le développement de projets mères-enfants en prison. En particulier, l'ONE mettra du personnel psycho-éducatif à disposition lorsque sera créée une unité spécifique dédiée au lien mère incarcérée-enfant.

Outre les politiques citées ci-dessus, l'Office poursuivra ses actions de soutien à la parentalité par l'information aux (futurs) parents, l'éducation à la santé, le soutien aux professionnels et, notamment, la promotion du référentiel soutien à la parentalité et le développement d'un site internet spécifique...

#### **Concertation, partenariat, positionnement**

Afin de mettre en œuvre ces différentes priorités, l'Office amplifiera sa concertation et sa collaboration avec les autres administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des régions dans toutes les matières qu'il partage avec elles, afin d'offrir aux usagers une cohérence d'actions indispensable à la bonne qualité du service au public.

Par ailleurs, l'ONE promouvra la concertation avec ses partenaires. Il encouragera le partenariat et la mise en réseau avec les opérateurs et leurs représentants concernés par ses actions.

L'Office veillera à se doter des applications informatiques nécessaires à la réalisation de ses missions. Il poursuivra le développement de son site internet de référence et envisagera une présence sur les réseaux sociaux, ainsi que la diffusion d'un journal de notoriété.

Enfin, en vue de valoriser et de développer son expertise, l'ONE renforcera son positionnement sur les scènes belge et internationale.